

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 18 Février 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 18 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Etaient Présents : 21

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - Y. ITOUA - C. RENKLICAY - S. GHENAIM .

Absents Excusés Représentés : 3

A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par F. OGBI.

Absents excusés : 2

L. HERGAUX - L. CAMARA .

Absents : 9

C. MABANZA - C. M' PIANA - S. GIBERT - S. GAUBIER - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS - K. OUKBI - A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL - 2019 - 024 : « *Affectation du résultat 2018 et Vote du Budget Annexe Police Municipale de Proximité 2019* ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-20, l'article L2311-1, l'article L2335-2 et L.2121-31,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu sa délibération N° DEL - 2018 - 0135 en date du 20 décembre 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019 sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Page 1 / 4

DEL – 2019 - 024

Vu sa délibération N° DEL – 2019 - 014 du 18 février 2019 portant sur l'arrêt du compte de gestion « Police Municipale de Proximité » exercice 2018,

Vu sa délibération N° DEL – 2019 – 019 du 18 février 2019 portant sur l'approbation du compte administratif « Police Municipale de Proximité » exercice 2018,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 14 février 2019,

Considérant que l'affectation du résultat 2018 fait partie intégrante de cette délibération,

Délibère et,

Article 1^{er}

Décide de reprendre le résultat déficitaire de clôture 2018 de la section d'investissement - Budget Annexe Police Municipale de Proximité - soit la somme de 39 140,13 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » - dépenses - du budget 2019.

Décide de reprendre le résultat excédentaire de clôture 2018 de la section de fonctionnement - Budget Annexe Police Municipale de Proximité, pour 519 524,17 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » - recettes - de la section de fonctionnement 2019.

Décide d'affecter la somme de 80 518,72 € du résultat de fonctionnement 2018 au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » - recettes - de la section d'investissement 2019.

Dit que ces affectations seront inscrites au Budget Annexe Police Municipale de Proximité 2019.

Article 2

Approuve le Budget primitif 2019 « Police Municipale de Proximité » et ses annexes pour lequel les balances s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	OPERATION DE L'EXERCICE	RESTES À REALISER	RESULTAT REPORTE	CUMUL SECTION
DEPENSES	519 524,17 €	0,00 €	0,00 €	519 524,17 €
RECETTES	0,00 €	0,00 €	519 524,17 €	519 524,17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	OPERATION DE L'EXERCICE	RESTES À REALISER	RESULTAT REPORTE	CUMUL SECTION
DEPENSES	525 687,69 €	46 136,40 €	39 140,13 €	610 964,22 €
RECETTES	606 206,41 €	4 757,81 €	0,00 €	610 964,22 €

Envoyé en préfecture le 22/02/2019

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le

S L O

ID : 091-219102860-20190218-DEL_2019_024-DE

DEL – 2019 - 024

Décide des inscriptions budgétaires sur le budget primitif – Budget Police Municipale de Proximité
– année 2019 selon les tableaux ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
011	Charges générales	54 600,00 €
012	Charges de personnel	347 735,76 €
65	Autres charges	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement	110 331,41 €
042	Transfert entre sections	6 857,00 €
TOTAL		519 524,17 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
013	Atténuation de charges	0,00 €
70	Vente de produits	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions	0,00 €
75	Autres produits	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL		0,00 €
Report de résultat		519 524,17 €
TOTAL		519 524,17 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES	RESTES A REALISER (RAR)	TOTAL CREDITS + RAR
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	42 000,00 €	29 702,59 €	71 702,59 €
21	Immobilisations Corporelles	483 687,69 €	16 433,81 €	500 121,50 €
26	Titres et participations	0,00 €	0.00 €	0,00 €
27	Autres Immobilisations financières	0,00 €	0.00 €	0,00 €
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0,00 €
TOTAL 1		525 687,69 €	46 136,40 €	571 824,09 €
001	Déficit reporté			39 140,13 €
TOTAL 2				610 964,22 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES	RESTES A REALISER (RAR)	TOTAL CREDITS + RAR
10	Dotations et réserves	10 400,00€	0.00 €	10 400,00 €
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	80 518,72 €	0.00 €	80 518,72 €
13	Subventions reçues	398 099,28 €	0.00€	398 099,28 €
16	Emprunts	0.00 €	0.00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	4 757,81 €	4 757,81 €	4 757,81 €
276	Autres créances immobilisées	0.00 €	0.00 €	0,00 €
024	Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0,00 €
040	Transfert entre sections	€	0.00 €	6 857,00 €
021	Virement du fonctionnement	€	0.00 €	110 331,41 €
TOTAL		606 206,41 €	4 757,81 €	610 964,22 €
Résultat N-1 reporté				0.00 €
TOTAL				610 964,22 €

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO

Vote : A l' Unanimité.

22 FEV. 2019

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

Transmis au contrôle de légalité le : 22 FEV. 2019

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 035

Nombre de membres présents : 021

Nombre de suffrages exprimés : 024

VOTES :

Pour : 024

Contre : 0

Abstentions : 0

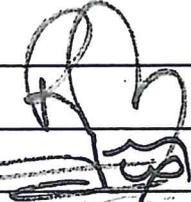
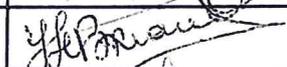
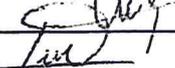
Date de convocation : 12-02-19

Présenté par (1), Le Maire
A, le 13-02-19

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le 18-02-19

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01 - RIO Philippe	
02 - ATIG Djelloul	
03 - OGBI Fatima	
04 - LE BRIAND Yveline	
05 - LAATIRISS Saïd	
06 - ÉTÉ Elisabeth	
07 - TAWAB KEBAY Claire	
08 - TROADEC Pascal	
09 - ZERKAL Arsène	
10 - BELLAHMER Saâdia	
11 - LOUISON Philippe	
12 - BORTOLI Jacky	
13 - VAZQUEZ Claude	
14 - NDOMBELE Féliciano	
15 - GAMINETTE Martial	
16 - MABANZA Chantal	
17 - SOILIH Mahamoud	
18 - BOUKANTAR Youssef	
19 - AUBRY Michèle	
20 - ITOUA Yolande	
21 - RENKLICAY Claire	

Envoyé en préfecture le 22/02/2019

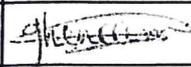
Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le

SLO

ID : 091-219102860-20190218-DEL_2019_024-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

22 - QUAROUACH Azzeddine	
23 - BAGAVANE Goumassegarane	
24 - DIAWARA Tatiana	
25 - HERGAUX Laurie	
26 - GHENAIM Sara	
27 - CAMARA Lamine	
28 - M'PIANA Chantal	
29 - GIBERT Sylvie	
30 - GAUBIER Serge	
31 - BENDIAB Sidi	
32 - DIARRA Djouma	
33 - BINOIS Guy	
34 - OUKBI Kouider	
35 - LAMOTHE Alexandra	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

22 FEV. 2019

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

